



**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

---

**Le comité permanent du Patrimoine canadien adopte une motion en faveur des télévisions communautaires autonomes**

**Plessisville, le 5 mai 2010.** – À l’instar de l’Assemblée nationale du Québec, le Comité permanent du Patrimoine canadien a adopté le 26 avril dernier une motion reconnaissant l’importance de rééquilibrer le financement afin de soutenir le rôle essentiel que jouent les télévisions communautaires autonomes dans le paysage télévisuel québécois et canadien.

Déposé par la députée de Saint-Bruno-Saint-Hubert, Madame Carole Lavallée la motion a été appuyé par tous les groupes parlementaires siégeant au comité.

Voici donc dans son intégralité la motion telle que déposée en chambre hier.

*«Que le Comité, à l’instar de l’Assemblée nationale du Québec qui a adopté une motion unanime le 20 avril 2010, reconnaisse le rôle fondamental que jouent les télévisions communautaires autonomes du Québec dans l’implication des différentes collectivités au niveau de la programmation télévisuelle et recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes trouve une solution qui permettrait de rééquilibrer le financement de la programmation d’accès communautaire afin de garantir l’expression citoyenne. Cette motion s’applique à la télévision communautaire autonome du Québec et n’est pas destinée à être perçue comme étant favorable à d’autres modèles/parties prenantes devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.»*

Les TVC autonomes sont des lieux d’implication citoyenne. Elles sont présentes dans les grands et petits moments de nos communautés, de nos régions. Elles contribuent à tisser l’appartenance et le rapprochement des gens. Malgré la présence d’Internet, la télévision continuera de constituer un espace de communication et d’information de première ligne.

Avec la tenue des audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) portant sur l'examen du cadre politique sur la télévision communautaire canadienne, les représentants de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec se sont dit très heureux et très fiers de cette motion qui vient appuyer les artisans et artisanes des télévisions communautaires autonomes de partout au Québec dans la mise en œuvre et l'actualisation des valeurs citoyennes qui caractérisent les télévisions communautaires autonomes.

La Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec est un organisme à but non lucratif regroupant 46 corporations autonomes de télévisions communautaires, présentes dans 15 des 17 régions administratives du Québec. La mission de la Fédération est de fournir des services à ses membres, de défendre et promouvoir leurs intérêts, de favoriser la concertation entre ses membres et de promouvoir le développement de la télévision communautaire au Québec.

-30-

Source :       Gérald Gauthier  
                  Fédération des télévisions communautaires  
                  autonomes du Québec  
                  (819) 621-1616  
                  [ggauthier@fedetvc.qc.ca](mailto:ggauthier@fedetvc.qc.ca)